

Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 25 (1916)

Rubrik: Commission du Musée national

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission du Musée national.

La Commission, tenant compte des circonstances actuelles, n'a eu que quatre séances pendant l'année.

Pour raison de santé, Monsieur Dr R. de Reding s'est vu obligé, au commencement de l'année, de remettre au Conseil fédéral sa démission de membre de la Commission, dont il faisait partie depuis le mois de mars 1911. Les démarches pour l'engager à revenir sur sa décision, ont été vaines. La Commission le regrette, car elle perd en lui, non seulement un membre assidu et capable, mais aussi un aimable collègue. Dans sa séance du 30 mai, le Conseil fédéral a nommé pour le remplacer, Monsieur Dr Marius Besson à Lausanne, auteur de plusieurs travaux scientifiques sur l'histoire des évêchés de la Suisse occidentale et les antiquités de l'époque de l'Invasion des barbares.

Les travaux préparatoires pour l agrandissement du Musée n'ont pas progressé, vu la situation actuelle.

La réduction de notre budget a mis des entraves à nos achats d'antiquités, et nous a aussi causé des difficultés pour le service des ateliers, par suite du renchérissement considérable de toutes les fournitures.

La Direction a organisé au mois de mai une exposition de nos tissus, dans les locaux de l'Ecole des Arts industriels, mis à notre disposition par la ville de Zurich. Nous avons pu ainsi faire connaître au public une partie de nos belles collections de tissus, qui sont magasinées. (Pour plus de détails, voir le rapport de la Direction à la page 5.)

Notre directeur Dr H. Lehmann a été nommé par le Conseil d'Etat du Canton de Zurich, professeur de l'Université de Zurich pour l'histoire des antiquités du moyen-âge. Cette nomination a créé ainsi un lien plus étroit entre l'Université et le Musée national suisse.

Le Conseil municipal de Zurich a confirmé Monsieur le professeur Dr Jos. Zemp, comme son représentant dans la commission, pour une nouvelle période de trois années.

La Commission a ratifié un règlement, revisé par le Directeur, pour le personnel des ateliers et de surveillance.

Le Chef du Département de l'Intérieur nous a informé que la Commission fédérale de la Fondation Gottfried Keller aimeraient assurer la protection de l'Etat, pour les œuvres d'art et les antiquités ayant un intérêt historique, et nous demande notre avis à ce sujet. La Commission n'a pu se prononcer, mais elle a proposé au Département de faire étudier cette question par une institution qui ne soit pas sujette de se laisser influencer par son activité comme collectionneuse d'antiquités, et de nous soumettre son préavis.

Le Département de l'Intérieur nous a remis le projet d'un règlement pour la Commission d'administration des archives de la Société suisse et de la Commission fédérale pour la conservation des Monuments historiques par le personnel du Musée national suisse. Notre Commission l'a approuvé avec quelques modifications. Jusqu'ici, ce règlement n'a pas encore reçu une rédaction définitive.

Après la séance de la Commission du 15 novembre, le Chef du Département suisse de l'Intérieur invita les membres à une modeste fête à la „Meise“, pour célébrer le 25^e anniversaire de la fondation du Musée national et de son président actuel, qui est membre de la Commission depuis sa constitution.

On a rappelé à cette occasion la mémoire de tous ceux qui avaient participé à l'établissement du Musée et à sa construction. Des représentants des autorités cantonales et municipales, l'architecte du Musée et un délégué de la Commission fédérale de la fondation Gottfried Keller ont participé à cette fête.

Administration du Château de Wildegg

Dès le début de l'année, le Président a pu informer la Commission que les contrats de location avec les deux fermiers du château de Wildegg, J. Rickli et R. Gebhard, ont été renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans. Les contrats d'assurances pour l'immeuble et le mobilier ont aussi été faits d'après les nouvelles taxations, et l'on a versé aux exécuteurs testamentaires une indemnité pour leur travail, conformément à leurs prétentions, et d'accord avec les autorités fédérales.

Le Conseil communal de Möriken a demandé que le Conseil fédéral décrète que le château de Wildegg avec les terres et les forêts qui en dépendent, soit soumis à l'impôt communal. Cette demande fut soumise à la Commission du Musée, laquelle propose que l'on s'en tienne aux conditions légales actuelles, et que l'on s'oppose à tout impôt direct de l'Etat ou de la Commune; par contre, elle pense que l'on pourrait par raisons d'équité, satisfaire en quelque mesure à cette demande en accordant une contribution annuelle convenable.

Les comptes pour l'année 1915, comparés au budget, présentent un solde actif de fr. 654.20. Dans la séance de la Commission du mois de septembre, le président lui a soumis le budget pour 1917 qui a été accepté.

D'après le rapport de l'administrateur, Monsieur le notaire J. Stirnemann à Aarau, le château a été visité du 1^{er} mai au 15 octobre par 3435 personnes isolées, par 14 sociétés, comptant 389 personnes et par 23 écoles, soit par 820 enfants, en tout par 4644 personnes. Il a été vendu 94 exemplaires du guide provisoire.

Dans le château même, les objets exposés ont été fixés d'une manière peu visible, pour empêcher leur enlèvement. La petite collection d'armes a été nettoyée et mise en bon état, en partie à Wildegg même, et pour les pièces précieuses au Musée national (voir la pag. 9 de ce rapport). Conformément aux vœux de la donatrice, le Musée national a rendu les meubles qui lui avaient été cédés dans le temps, contre remboursement du prix d'achat; ils ont été réinstallés dans le château. On n'a pas fait de nouveaux achats. La collection de monnaies a été étiquetée, et les divers locaux désignés par de petites plaques, conformément aux données de la chronique du château, du commencement du XIX^e siècle.

On n'a pas encore fait un guide imprimé détaillé, mais il est projeté. Par contre, on a fait des relevés de toutes les parties du château (voir page 46 de ce rapport), qui ne serviront pas seulement de guides pour les restaurations futures, mais premièrement à fournir les données nécessaires pour l'étude scientifique des diverses phases de la construction du château.